Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC142-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2025-DÉCEMBRE-N°142
OBJET : OGEC SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE – SUBVENTION POUR LA CANTINE SCOLAIRE – ANNÉE 2025-2026

Mesdames Manuëla DESPAS et Sabrina GUENÉE intéressées par la question, ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame la Directrice de l'école Saint-Jacques-de-Compostelle pour une demande de subvention exceptionnelle pour le fonctionnement de la cantine sur l'exercice de l'année scolaire 2025-2026.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'effectif était de 166 élèves dont 57 élèves en maternelle et 109 élèves en primaire. 146 élèves habitent sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès et 126 élèves fréquentent la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 16 voix pour et une abstention, quorum réuni – 19 élus présents et 17 élus votants :

- décide de verser la somme de 100 euros par enfant germanais qui fréquente la cantine scolaire soit 126 enfants x 100 euros = 12 600 euros.
- La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2025.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.